

SODAM Occitanie 2020

Rencontres territoriales en visioconférence

les 3, 5, 8 et 11 juin 2020

Dans le cadre du SODAM et en lien avec la FAMO, 4 rencontres territoriales (sous forme de visioconférences) ont été organisées par bassin qui ont réuni 39 personnes au total :

- **Gard-Lozère-Aveyron**, le mercredi 3 juin de 14h30 à 16h30 (référents Maud - Périscope, Claire - L'Hiver Nu et Alban - Cie Zouac) : *5 personnes présentes - Alban (Cie Zouac), Jean-Marie (En votre Compagnie), Christelle (Hélice Théâtre), Bettina (Compagnie de l'Echelle), Claire (Cie L'Hiver Nu)*
- **Aude-Ariège**, le vendredi 5 juin de 14h à 16h (référents Caroline – Mima, et Vincent - Cie Les Mains Libres et Juliette – Cie les Philosophes Barbares) : *7 personnes présentes - Emma et Caroline (MIMA), Jo (Moving People), Catherine (Cie Le Poison Soluble), Laure (Rift compagnie), Muriel et Luc (Vent de Sable)*
- **Haute Garonne – Tarn -Tarn et Garonne – Gers – Hautes Pyrénées**, le lundi 8 juin de 14h30 à 16h30 (référents Laurence - Teotihua, Giorgio – Odradek et Gilles - Cie Rouges les Anges) : *17 personnes présentes : Claire (Marionnettissimo), Joëlle et Giorgio (Odradek – Cie Pupella Noguès), Vanina (Cie les Acolytes Anonymes – Blick Théâtre), Hélène, Corrine et Clément (Cie Tac Tac / Les Cuisines), Magali (Les Voyageurs Immobiliers), Mathilde et Justine (Cie La Bobèche), Sybille (La Petite Bohème Cie), Lou et Marie (Cie Créature), Hugo (La Mandale), Flavie (Cie En cours de Route), Anne-Laure (Cie El Caracol), Anne Miguet (Conseil Régional)*
- **Hérault-Sud-Aveyron-Est-Aude-PO**, le jeudi 11 juin de 14h30 à 16h30 (référents Jean-Marie Doat - En Votre Cie, Jonathan - Théâtre de la Vista et Alban – Cie Zouac) : *10 personnes présentes - Alban (Cie Zouac), Carole (Cie Merci Mon Chou), Myriam (Tintamare et Boudeficelle), Nora (Cie Et Moi), Sonia (Cie Les Trigonelles), Mathilde (Cie Les Petites Choses), Fréd et Marielle (Cie Volpinex), Sophie (Cie Les Soleils Piétons), Carine Eymard (Région)*

Ces rencontres ont eu pour objet d'informer sur les situations de chacun face à la crise sanitaire (difficultés rencontrées...), de partager des informations (gestion de l'activité partielle, ressources réglementaires et administratives...) et d'inviter à se projeter dans l'après (évolution des activités, formes de solidarités...).

En introduction, quelques informations nationales et régionales sont partagées :

- Pour rappel, les associations ont accès au **Fonds d'urgence aux entreprises** pour un montant maximum de 1500€ en cas de baisse du chiffre d'affaire de 50 % sur les mois d'avril, mai... Pour le calcul du chiffre d'affaire, si les apports en coproduction sont comptabilisés, les subventions ne le sont pas. Le calcul des pertes de chiffre d'affaire peut être annualisé.
- Le **Fonds d'urgence spectacle vivant** : « *Pour les compagnies non conventionnées par l'Etat ou les collectivités : prise en charge de 15% des contrats de cession annulés (hors frais d'approche) pour lesquelles un engagement avait été pris avant le 15 mars et 15% du coût de plateau artistique, hors report. Lisez attentivement les conditions d'éligibilité et les règles de non cumul.* »

- Pour **les intermittents du spectacle**, « l'année blanche » suscite de nombreuses interrogations quant à sa mise en œuvre. Concernant le chômage partiel pour les techniciens du spectacle, notons que le mode de calcul a été revu. De l'avis de nombreuses compagnies, le recours au chômage partiel n'est pas favorable pour les artistes.
- **La Région Occitanie** a décidé d'intervenir sur 2 volets en faveur des associations, par le versement intégral des subventions 2020, et par un fonds d'aide aux associations organisatrices d'événements (aide pouvant aller jusqu'à 30k€ si les pertes sont supérieures à 40% sur période de confinement). Pour les subventions votées après juin, une avance de 70 % sera versée.
- **Protocoles sanitaires** : des travaux sont menés par différentes organisations professionnelles pour la définition de conditions d'ouvertures en fonction des disciplines et des activités. En l'état, les mesures de distanciation pour l'organisation de spectacle et d'actions culturelles restent très contraignantes.
- A noter que dans les **relations aux collèges** qui peinent à payer les actions culturelles, le département du Gard a permis de débloquer des situations. Pour les ateliers de pratique artistique, la réglementation limite le nombre de participants en milieu scolaire à 15 élèves.
- Pour rappel, le **document Unique d'évaluation des risques professionnels** (DUERP) doit être mis à jour à la lumière des contraintes sanitaires. Le CMB (Centre Médical de la Bourse) donne accès à une plateforme internet pour aider à sa mise en forme.

Au niveau régional, **la FAMO** poursuit ses travaux de démarrage (lancement de chantier, mise en place d'un site internet, campagne d'adhésion...). Avec Thémaa, une journée de rencontre professionnelle est prévue le 21 janvier 2021 à Toulouse au Théâtre des Mazades, un « Rendez-vous des communs » qui a vocation à réfléchir aux conditions de la création en période de transition. Par ailleurs, une étude d'impact de la crise sanitaire est lancée au travers d'un questionnaire en ligne (référénts Claire et Giorgio) en écho aux constats d'annulations sèches observées pour les compagnies dans le cadre du COREPS (à l'échelle de l'Occitanie, seules 37 % des structures ont payé les cessions annulées, soit près de 1000 dates et 21 700 journées de travail perdues).

Lors des échanges entre participants, plusieurs sujets en lien avec les contraintes sanitaires, les réglementations et les relations aux collectivités sont abordés :

- Des craintes sont exprimées quant au désengagement des collectivités dans le champ culturel. Localement, autour de Millau, une dizaine de compagnies se réunissent pour interpeller les politiques locales et prévoient des actions poétiques symboliques dans l'espace public.
- L'occupation de l'espace public (jardins publics notamment) pour la tenue d'ateliers et de représentations reste très limitée. Attention à ce que des demandes d'autorisation soient bien sollicitées en mairie. L'organisation d'ateliers reste complexe en raison de l'impossibilité de prêt de matériels ou d'échanges de marionnettes entre les participants.
- La création de spectacles covid-compatibles est interrogée sur leur faisabilité, leur économie, et leur sens (comment rester dans du spectacle vivant avec des masques et des distanciations physiques ?). Des aides DRAC et Région peuvent être mobilisées pour soutenir la reprise de spectacle devant changer de forme en raison des mesures sanitaires.

- Si les actions culturelles et les diffusions sont globalement annulées (ou reportées avec de grandes incertitudes), des reprises d'activités sont amorcées, par la reprise des travaux de création, la réintégration des lieux de travail et l'organisation de résidences. Quelques actions culturelles subsistent, pour des écoles (en Lozère, en Aveyron) ou des Ephad (en Ariège...) suivant des dispositifs très particuliers.
- Certains reports de dates sont prévus pour l'automne. Le festival Marionnettissimo est maintenu pour l'instant. Il sera l'occasion d'accueillir notamment l'exposition prévue initialement dans le cadre de JMM.

Une prochaine visioconférence sera proposée début juillet pour un dernier échange avant l'été.